

---

Adresse de la société populaire Lepeletier, n'ayant pas pu être admise à la barre, félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire Lepeletier, n'ayant pas pu être admise à la barre, félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 48;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40228\\_t1\\_0048\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40228_t1_0048_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de 85 liv. 10 s., fruit d'un travail de vingt ans dans la régie des octrois.

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit l'offre du citoyen Jaquot (2).*

*Aux représentants du peuple  
à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Dans le moment où les satellites des despotes, guidés par la perfidie et la trahison entament nos frontières du Rhin et souillent notre pays, jamais la République ne me fut si chère, jamais je ne brûlai d'un désir si ardent de défendre le glorieux titre d'homme libre, et de périr avant de le perdre. L'âge affaiblit mes forces, je ne puis que détester les tyrans. Mon peu de fortune ne me permet pas d'offrir à la patrie de grands moyens de les combattre, mais je tiens de la justice de la République une pension de 85 l. 8 s. 4 d. pour récompense de dix-sept années de service dans la régie générale, je l'abandonne pendant la durée de cette guerre impie, faite contre les droits sacrés et naturels des hommes, et la remets à la Convention pour en disposer en faveur de nos braves soldats. Je me réserve seulement ce qui m'est dû pour les mois de mai et juin derniers, pour me rembourser des frais que j'ai faits pour obtenir cette pension, et qui ont été pris sur mon étroit nécessaire.

« Vous ne dédaignerez pas l'offre d'un pauvre sans-culotte, ni son vœu que vous restiez à votre place jusqu'à ce que la paix, que nous attendons de votre fermeté, de votre énergie et de la bravoure des Français, affermissent la Constitution que vous nous avez donnée.

« Toul, le 15 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« JAQUOT. »

La Société populaire Lepeletier, n'ayant pu être admise à la barre à la séance d'hier, fait passer l'adresse suivante à la Convention nationale :

« Nous gémissions de voir parmi vous, disent les citoyens de cette Société, des ennemis de la République : ce temps de calamité est passé, justice est faite; le glaive de la loi a coupé cette trame scélérate, la sainte Montagne, dégagée des vapeurs liberticides qui l'entouraient, paraît dans toute sa splendeur; on voit déjà germer sur son sol fécond le bonheur du peuple français.

« La Société populaire Lepeletier admire vos grands travaux. Restez à votre poste, citoyens législateurs, et ne retournez dans vos foyers que lorsque vous aurez la douce satisfaction de pouvoir dire que la France est à jamais républicaine. »

**Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit la lettre d'envoi de l'adresse (1).*

« Ce 20 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société populaire Lepeletier n'ayant pu être admise aujourd'hui à la barre de la Convention nationale pour lui manifester son vœu, m'a chargé, citoyen Président, de te l'envoyer et de te prier d'en faire part demain à tes collègues à l'ouverture de la séance de la Convention.

« Salut et fraternité.

« LEFÈVRE, président de la Société populaire Lepeletier. »

*Texte de l'adresse (2).*

*La Société populaire Lepeletier,  
à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« La Société populaire Lepeletier gémissait de voir parmi vous des ennemis de la République. Ce temps de calamité est passé, justice est faite, le glaive de la loi a coupé cette trame scélérate; la sainte Montagne dégagée des vapeurs liberticides qui l'entouraient, paraît dans toute sa splendeur, on voit déjà germer sur son sol fécond le bonheur du peuple français.

« La Société populaire Lepeletier admire vos grands travaux. Restez à votre poste, citoyens législateurs, et ne retournez dans vos foyers que lorsque vous aurez la douce satisfaction de pouvoir dire que la France est à jamais républicaine et que son territoire est le temple de la Liberté.

« La Société populaire Lepeletier, qui ne veut que la liberté ou la mort, ne regardera jamais comme des sacrifices ce que vous exigerez d'elle pour le bien public, disposez de nos bras et de nos fortunes. *Vive la République une et indivisible, anathème aux tyrans.* »

*(Suivent 42 signatures.)*

« Restez à votre poste, écrit la Société populaire de Saint-Girons; en vain des publicistes effrontés vocifèrent pour que vous l'abandonniez; agissez et conservez en vos mains le gouvernail de ce vaisseau qui, sans vous, aurait fait naufrage. »

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Girons (4).*

*La Société populaire de Saint-Girons,  
à la Convention nationale.*

« Représentants du peuple,

« Vous avez écarté les dangers de la République les plus menaçants, mais elle est encore agitée; la tempête contre-révolutionnaire se fait

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 163.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 163.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 164.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.